



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° D-2024-28

27/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de septembre, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Sylvain SALLABERRY, M. Dominique MARIAN

Membre excusé : Mme Maïder OTHÉGUY

Secrétaire de séance : M. Arnaud MAINTENU

Date et affichage de la convocation	19/09/2024
Date d'affichage de la délibération	01/10/2024

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Suffrages exprimés	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le budget primitif pour l'année 2024, et notamment son annexe patrimoniale n° B8 qui prévoit une ligne budgétaire pour les subventions exceptionnelles qui seraient demandées après le vote du budget ;

Le Maire présente la demande de Mathilde ESAIN, étudiante domiciliée à Beyrie-sur-Joyeuse, qui sollicite une participation financière pour un projet solidaire réalisé dans le cadre de ses études.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

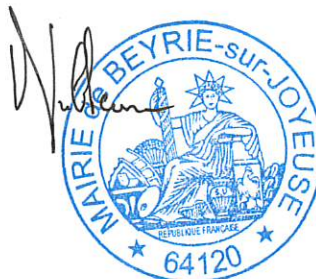
DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à Mathilde ESAIN pour son projet solidaire

FIXE le montant de la subvention accordée à 100,00 €

CHARGE le Maire de procéder au paiement et autres formalités

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Gilbert DUBLANC



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 064-216401208-20240927-D202428-DE

S²LO